

## AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

### REPUBLIQUE DU BENIN

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)

#### PROJET D'APPUI AUX INFRASTRUCTURES AGRICOLES DANS LA VALLEE DE L'OUEME (PAIA-VO)

#### UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

#### MISSION DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX d'AMENAGEMENTS DE 1000HA DE PERIMETRES IRRIGUES AVEC MAITRISE TOTALE DE L'EAU

#### LOT UNIQUE MO1626-PAIA-VO/AGETUR

AVIS N°04/PAIA-VO/AGETUR/2016 du 22/12/2016

Titre du secteur : Agriculture – Aménagements hydro-agricoles

Référence de l'Accord de financement : **Prêt FAD n°2100150030593 du 09 janvier 2014**

N° d'identification du Projet : **P-BJ-AAO-005**

1. La République du Bénin, a obtenu du Groupe de la Banque Africaine de Développement un financement pour la mise œuvre des activités du Projet d'Appui aux Infrastructures agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO). Une partie de ce financement est prévue être utilisée pour payer les prestations du contrat de maîtrise d'œuvre pour la « **mission de contrôle et de surveillance des travaux d'aménagement de 1000ha de périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau (Mission MO1626-PAIA-VO/AGETUR)** ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagements hydro-agricoles de onze (11) périmètres totalisant environ 1000ha. La durée prévisionnelle des travaux est de huit (08) mois sec. La mission comprend :

- le contrôle et surveillance de l'exécution des travaux ;
- le contrôle et suivi de la mise en œuvre du Programme de Gestion Environnementale et Sociale et du Plan d'Action de Réinstallation;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage Délégué lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement jusqu'à la réception définitive.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA), Maître d'Ouvrage Délégué du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documents officiels prouvant l'existence légale, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les références doivent être appuyées des copies des contrats de marchés et des attestations de bonne fin pour être prises en compte. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, *Edition de Mai 2008, Révisée en Juillet 2012*, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'AGETUR à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures suivantes : **du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00 (heures locales)**. Soit en temps universel, de 7h00 à 11 h30 et de 14h00 à 17h00.

6. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de **Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)** conformément aux règles et Procédures en vigueur au niveau du groupe de la Banque Africaine de Développement.

7. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de l'inclure dans la liste restreinte

8. Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en langue française sous pli fermé ou par courrier électronique et portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour la mission de contrôle et de surveillance des travaux d'aménagement de 1000ha de périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau-Lot MO1626-PAIA-VO/AGETUR** » doivent parvenir au plus tard le **lundi 09 janvier 2017 à 10 heures**, heure locale à l'adresse suivante :

**Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA)**  
5089, Avenue Jean-Paul II route de l'Aéroport, en face de la clôture de l'ANAC  
Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax : (229) 21 30 51 30  
Email: [dgetur@agetur.bj](mailto:dgetur@agetur.bj) et [mbocove@agetur.bj](mailto:mbocove@agetur.bj)

9. Cet avis est également disponible sur le site de l'AGETUR SA, <http://www.agetur.bj> et de celui de la BAD et [www.afdb.org](http://www.afdb.org)